



Semaine du 19 janvier 2024 • n° 3922

ENQUÊTE

Petit guide des syndicats apicoles

Avec seulement 5 000 apiculteurs détenant plus de 50 ruches, la petite filière abeille réussit la prouesse de compter sept syndicats nationaux – un record dans le secteur agricole. Au point que les jeunes s’installant dans la filière n’ont souvent aucune idée des positions politiques de chacun. Agra Presse a enquêté auprès des dirigeants pour comprendre les origines de ces divisions. Le secteur compte deux syndicats historiques actuellement très proches, l’Unaf et le SNA – qui représentent professionnels et amateurs ; deux syndicats spécialisés exclusivement professionnels, le SPMF (association spécialisée de la FNSEA) et la FFAP, dont les positions sont proches de la Confédération paysanne. Et enfin trois commissions apicoles au sein des grands syndicats agricoles : la Conf’, la CR et la FNSEA. D’hier à aujourd’hui, ce sont surtout les pesticides qui ont forgé les divergences et alliances syndicales.

Depuis la mi-novembre, tous les syndicats apicoles ou presque s’inquiètent publiquement des méventes de miel et de l’accumulation des stocks. L’Union nationale de l’apiculture française (Unaf) a été la première à donner l’alerte en demandant des aides d’urgence. Quinze jours plus tard, elle organisait une mobilisation place de la République avec le Syndicat national d’apiculture (SNA), la Confédération paysanne (Conf’) et la Fédération française des apiculteurs professionnels (FFAP). Trois semaines avant Noël, c’était au tour de la FNSEA de s’alarmer de la situation.

Cet apparent front commun dû à la crise cache pourtant des divergences profondes, complexifiées d’alliances ou de divorces. Un imbroglio dans lequel les apiculteurs eux-mêmes manquent de clarté, en particulier les nouveaux entrants. « *La quasi-totalité des jeunes apiculteurs qui se lancent dans la profession n’a aucune idée de l’existence d’autant de syndicats, et encore moins de leurs revendications respectives* », observait Paul Fert, étudiant en sciences politiques, dans son mémoire sur les intérêts apicoles français pour l’université de Bordeaux en 2015.

Agra Presse a enquêté pour y voir plus clair dans le Qui-est-qui du syndicalisme apicole. Et force est de constater que ce petit monde a beaucoup changé. Les trois structures historiques régnant pendant presque tout le XX^e siècle sont devenues sept, depuis trente ans.

Commençons par le commencement, c’est-à-dire par les deux syndicats historiques qui pèsent le plus lourd en termes d’adhérents : le SNA et l’Unaf. Le premier a été fondé en 1920, le deuxième en 1945. Ensemble, ils représentent plus des deux tiers des apiculteurs déclarés (sur plus de 62 000 recensés par

FranceAgriMer). Le SNA revendique en effet « 25 000 adhérents » au travers de « 116 antennes départementales », selon son président Franck Alétru, quand l'Unaf revendique « plus de 20 000 apiculteurs » via « près de 100 syndicats départementaux » selon son porte-parole Henri-Clément.

L'Unaf et le SNA, frères historiques

La raison de leur poids est simple : l'Unaf et le SNA ont la particularité de défendre tous les types d'apiculteurs c'est-à-dire les professionnels, les pluriactifs (hors agriculteurs) et les apiculteurs de loisirs. Cette dernière catégorie, de loin la plus importante, leur vaut d'être perçus par certains comme de piètres défenseurs des apiculteurs professionnels (grosso modo ayant plus de 200 ruches, voir encadré) cherchant à vivre de leur exploitation. « Ils ont un côté vraiment amateur sur les questions économiques », glisse-t-on en coulisses.

Un biais que récuse l'Unaf au vu de ses « à peu près 600 adhérents professionnels » et « environ 3 000 adhérents pluriactifs », selon Henri Clément. Même son de cloche au SNA qui revendique « environ 980 adhérents professionnels » dont « deux tiers de pluriactifs », selon Franck Alétru. Des chiffres à faire pâlir d'envie les autres structures syndicales, même s'il faut les prendre avec précaution (voir encadré). « Au conseil d'administration de l'Unaf, on est une majorité de professionnels. L'idée principale est de défendre les professionnels, ce qui bénéficie aussi aux amateurs », assène Henri Clément. Son syndicat compte à son actif l'organisation du congrès mondial d'apiculture (Apimondia) en 2009 à Montpellier, et la création en 2017 du concours annuel des miels de France qui permet aux lauréats de mieux valoriser leurs produits, souligne-t-il.

Autre point commun entre les deux organisations : chacune édite une revue apicole. Le SNA publie *L'abeille de France*, revue d'actualité et technique qui compte « près de 50 000 » abonnés. L'Unaf édite la revue concurrente *Abeille et fleurs* qu'elle envoie à « 14 500 abonnés ».

Si par le passé l'Unaf et le SNA n'ont pas toujours été au diapason – pour « une histoire

Le délicat exercice de définition de l'apiculteur professionnel

En 2022, la France comptait 5 620 apiculteurs de plus de 50 ruches selon l'observatoire 2023 de FranceAgriMer. Parmi eux, 2 018 apiculteurs ont plus de 200 ruches, ce seuil étant le critère majeur aux yeux de la MSA pour considérer qu'un apiculteur est professionnel. En ce sens, 3,6 % des apiculteurs français sont professionnels indique FranceAgriMer. Mais en plus du nombre de ruches, la MSA prend aussi en compte le nombre d'heures de travail consacré à la transformation et à la commercialisation. Un apiculteur ayant par exemple 150 ruches et faisant de la vente directe peut être considéré professionnel par la MSA, explique la directrice d'Ada France Elodie Colombo. En outre, certaines personnes ayant moins de 50 ruches sont assujetties à la MSA via une autre production agricole (céréales, élevage, arboriculture...). Pour rajouter à la complexité, tous les apiculteurs ne produisent pas forcément du miel. « Les producteurs de gelée royale ont besoin de beaucoup moins de ruches pour faire leur production annuelle, ils peuvent être professionnels avec moins de 100 ruches », précise Elodie Colombo. « Il vaut donc mieux parler d'apiculteurs de plus de 150 ruches, ou d'apiculteurs de plus de 200 ruches, plutôt que de parler d'apiculteurs professionnels », conclut-elle.

ÉVÉNEMENT

Petit guide
des **syndicats apicoles**

Le SPMF, plus critique des pesticides que la FNSEA

d'hommes » selon Henri Clément –, les deux syndicats sont aujourd'hui sur la même longueur d'onde. « *Nous partageons la totalité de nos objectifs* », confirme Franck Alétru qui liste « *la protection de l'abeille et de la biodiversité* » et « *la lutte contre les pesticides* » parmi les principaux combats. À ce sujet, l'Unaf affiche à son palmarès l'interdiction du Gaucho, insecticide de Bayer contenant de l'imidaclopride. Après un long feuilleton de recours juridiques entamé en 1999 et « *1,4 million d'euros de frais d'avocat* », les néonicotinoïdes sont interdits en France et en Europe depuis 2018.

Pour la petite histoire, l'Unaf n'était pas le seul syndicat mobilisé sur ce sujet, du moins au début, puisque le dossier Gaucho a été monté à la fin des années 1990 par trois adhérents d'un autre syndicat apicole, le SPMF (voir plus bas), dont... l'apiculteur Franck Alétru aujourd'hui à la tête du SNA.

L'Unaf a aussi été moteur dans la mise en cause du fipronil, substance active de l'insecticide Régent (BASF), interdit en France depuis 2005 et en Europe depuis 2013. L'autre grande victoire de l'Unaf porte sur la transparence de l'origine des miels d'assemblage (mélanges de miels). Le syndicat et l'association Que choisir ont obtenu, en 2022, l'étiquetage obligatoire de l'origine de chaque miel présent dans un pot, par ordre pondéral décroissant, quand le pot est conditionné en France.

Le SPMF marque ses différences

Une troisième structure historique, créée en 1931, façonne le paysage apicole français. C'est le syndicat des producteurs de miels français (SPMF), association spécialisée (AS) de la FNSEA. De par son ADN agricole, le SPMF s'adresse exclusivement aux apiculteurs professionnels (grosso modo ceux qui ont plus de 200 ruches, voir encadré). Jusque dans les années 2000, le SPMF comptait environ 400 adhérents. Depuis, sa base a fondu à quelques dizaines de membres, selon les observateurs. « *Disons qu'on a perdu la moitié de nos adhérents depuis l'affaire Gaucho et la politisation du dossier abeilles* », concède le président du SPMF Joël Schiro.

Au cours de son histoire, le SPMF a eu des liens plus ou moins distendus avec les autres structures. Le premier remonte à la fondation même de l'Unaf. Comme son nom l'indique, l'Unaf a été créée dans l'après-guerre pour « unir » les organisations apicoles existantes, dont le SPMF et le SNA. Mais cette union sacrée est de courte durée puisque le SNA la quitte en 1948 en « invoquant « la tutelle directe de la CGA [Confédération générale agricole, principal syndicat agricole, dont fait partie la FN-

Les apiculteurs de plus de 150 ruches pèsent deux tiers des volumes

Les apiculteurs ayant plus de 150 ruches ont produit 21 173t de miel en 2022, soit les deux tiers de la production nationale (67 %) selon l'observatoire de FranceAgriMer. Dans le détail, les gros apiculteurs ayant plus de 400 ruches ont produit 11 509t de miel, et seulement 4 % d'entre eux travaillent à temps partiel. Les apiculteurs ayant 150 à 399 ruches ont produit 9 664t, avec 23 % d'entre eux à temps partiel. De leur côté, les apiculteurs ayant moins de 150 ruches ont produit 10 214t de miel en 2022, soit le tiers de la récolte française (33 %). Dans le détail de cette catégorie, les plus petits (moins de 50 ruches) ont produit 6 962t. « Ce sont souvent des apiculteurs amateurs ou de loisir (retraité, sans emploi ou ayant une autre activité en parallèle) », avec 99 % d'entre eux à temps partiel, souligne FranceAgriMer.

« Ils ne voulaient
que des
professionnels »

SEA] » qu'impliquent les statuts de l'Unaf », explique Paul Fert dans ses travaux. Malgré cela le SPMF et l'Unaf continuent à œuvrer ensemble jusqu'au divorce, en 1986 selon le SPMF, en 1980 selon l'Unaf.

Le SPMF explique cette séparation par un « cocktail » de facteurs conjoncturels (intoxications d'abeilles, « explosion » des installations, fraude/importation), dans un document sur l'avenir de l'Itsap daté de 2018. L'Unaf y voit une divergence de vues sur la base d'adhérents. « Une nouvelle génération d'apiculteurs arrivée à la tête du SPMF n'acceptait pas que l'Unaf regroupe des amateurs, des petits producteurs et des pluriactifs en plus de professionnels. Ils ne voulaient que des professionnels », explique Henri Clément. Quelques années plus tard, le SPMF engage une action en justice de « déqualification syndicale » contre le SNA et l'Unaf. Action en justice perdue en cassation en 2009 mais qui jusqu'à ce jour reste en travers de la gorge du SPMF. « L'Unaf et le SNA sont constitués en syndicats alors qu'ils n'en ont pas le droit car leurs adhérents n'exercent pas tous la même profession. Ils devraient être constitués en associations », persiste Joël Schiro.

Le deuxième lien, plus ténu, tient au groupe miel du Copa-Cogeca. Jusqu'à récemment, le SPMF y était « le bras armé de la FNSEA », assure l'ancien membre du bureau de la FNSEA Joël Limouzin, désormais à la retraite. Mais l'Unaf et le SNA y étaient aussi représentés. « Il y a une vingtaine d'années nous étions adhérents à la FNSEA. Selon la mémoire syndicale, c'était la seule façon d'intégrer le Copa-Cogeca », explique Franck Alétru, à la tête du SNA.

Trublion sur les phytos

Sur le fond des dossiers, le SPMF s'inquiète des mêmes sujets que ses homologues : la lutte contre l'acarien parasite varroa, les dégâts du frelon asiatique, les conséquences du dérèglement climatique sur les miellées, la fraude et l'étiquetage des miels... Il prend aussi très à cœur le sujet des pesticides en soulignant que les néonicotinoïdes ne sont pas les seules substances mettant en danger les abeilles. « Au fur et à mesure des interdictions de l'imidaclopride, puis du fipronil et du thiaméthoxam, sur une ou plusieurs cultures, voire sur une région et/ou la totalité du pays, les abeilles ont continué d'aller de plus en plus mal. [...] C'est ainsi que pendant des années, il a été impossible de parler des autres produits phytosanitaires, ni même des fongicides qui sont loin d'être tous innocents », écrit Joël Schiro dans le bulletin d'info syndicale de janvier 2023.

Interrogé pour préciser le positionnement du SPMF sur les pesticides, Joël Schiro explique que « le problème ce sont les épandages systématiques ». « On en est au Moyen-Age de la protection des cultures. Pour en sortir il faut cibler la lutte molécule par molécule, parasite par parasite et culture par culture. Il faut mettre les moyens scientifiques et techniques pour faire de la véritable agronomie ».

Dans le même temps, le SPMF est « complètement opposé à mettre qui que ce soit dans des impasses techniques ». Et, il prend nettement ses distances avec l'Unaf qui affirme que le glyphosate « affecte » la santé et la durée de vie des abeilles. « Quand vous avez un produit comme le pyrimicarbe (aphicide) ou le fluvalinate (insecticide/ acaricide) ou le glyphosate (herbicide) qui sont pratiquement sans danger pour les abeilles ; et à côté de ça vous avez des produits comme la deltaméthrine (insecticide) qui est utilisée en veux-tu en voilà comme c'est pas permis, qui provoque des intoxications absolument énormes avec un HQ (quotient de risque) démontrant une toxicité élevée – sans compter que le HQ ne mesure par le phénomène de non-retour à la ruche autrement appelé "intoxications sans mortalité apparente"... » , s'émeut Joël Schiro.

ÉVÉNEMENT

« On a pas mal de multi-adhérents »

Les néonic' mènent au schisme

La position du SPMF sur les pesticides, bien que plus critique que celle de la FNSEA auquel le SPMF est rattaché, donne insatisfaction à certains adhérents qui décident, en 2009, de créer un nouveau syndicat : la Fédération française des apiculteurs professionnels (FFAP).

Quelques années plus tôt, en pleine « bataille contre le Gaucho » qui sévit sur les abeilles dans les champs de tournesol, des membres du SPMF estiment que les néonicotinoïdes sont « un danger majeur ». Faisant fi des clivages avec l'Unaf et le SNA, ils créent ensemble une « coordination de lutte contre les néonicotinoïdes » dont fait aussi partie la Conf', explique Marie-France Roux, une des fondatrices de la FFAP.

« La création de cette coordination, et le fait de faire de ce combat un nouvel étendard de la lutte contre les pesticides ont été difficilement acceptés, voire entravés. À un moment donné, une assemblée générale (AG) du SPMF a validé l'importance de la lutte, la méthode et la stratégie, mais un petit noyau a continué à vouloir aller contre en disant que l'AG se trompait. Ça a entraîné la scission », explique Marie-France Roux.

Ainsi s'est formée la FFAP, sous l'impulsion de trois syndicats d'apiculteurs professionnels régionaux – le SAPAura en Auvergne Rhône-Alpes, le SAPB en Bretagne et le SAPco en Centre-Ouest – tout en accueillant les apiculteurs professionnels d'autres régions. Elle dispose d'une organisation « horizontale », sans président ni porte-parole, mais avec deux voix au conseil d'administration de l'interprofession (Interapi) au même titre que les autres syndicats.

Comme le SPMF, la FFAP s'adresse uniquement aux apiculteurs professionnels. « On compte à peu près 200 adhérents », indique son représentant à Interapi, Patrick Boussard. À l'inverse du SPMF, la FFAP n'a pas de lien de parenté avec un syndicat généraliste agricole, ce qui en fait « le seul syndicat d'apiculteurs professionnels indépendant ». Cela dit, la FFAP est « souvent très proche des positions de la Conf' ». « On a pas mal de multi-adhérents, qui sont adhérents à la FFAP et à la Conf' », précise M. Boussard.

La FFAP copine avec la Conf'

La commission apicole de la Conf' est née à l'automne 2000. « On a souvent des convergences avec la FFAP, l'Unaf ou le SNA selon les dossiers », confirme la déléguée à Interapi Muriel Pascal. « Après, ce qui nous différencie, c'est qu'on a une vision

Flou sur la représentativité

Avoir une vision précise de la représentativité des différents syndicats apicoles est un exercice périlleux. Si la FFAP et le SPMF communiquent plus ou moins précisément sur leur nombre d'adhérents, les syndicats généralistes agricoles comme la FNSEA et la Conf' n'ont pas de visibilité. « Les adhérents sont connus dans les départements mais pas au niveau national », explique la déléguée de la Conf' Muriel Pascal. « Chaque FDSEA est propriétaire de son fichier d'adhérents et ne les communique pas au national. De plus, toutes les FDSEA n'ont pas une case apiculture, du coup il est impossible de savoir », renchérit le président de la commission apicole de la FNSEA Eric Lelong. Au-delà de ces difficultés, des apiculteurs professionnels font le choix d'adhérer à plusieurs structures. « Une problématique de la représentativité apicole est qu'on ne sait pas différencier qui est chez qui. Du coup, quand on a créé l'interprofession, on a choisi de donner le même nombre de voix à tout le monde », explique Eric Lelong qui préside Interapi.

« Rapprochement entre le monde apicole et celui des grandes cultures »

assez globale de l'agriculture en général et de ce qui se passe chez nos collègues dans d'autres productions. »

Parmi les combats partagés avec la FFAP, la Conf' défend la précédente version européenne du cahier des charges sur le miel de lavande bio. Les deux organisations veulent le maintien de la dérogation qui permet aux apiculteurs bio de produire du miel de lavande bio si les « analyses libératoires » donnent des résultats conformes, même si les lavandes butinées ne sont pas forcément cultivées en bio. Elles souhaitent que le cahier des charges bio « *ne devienne pas plus laxiste* » en ouvrant la possibilité de dérogations « *à des productions comme le colza* » qui ont un usage plus « *intensif* » des pesticides. La Conf' et la FFAP veulent aussi légaliser l'utilisation et la commercialisation d'acides organiques purs sans AMM (oxalique, formique, acétique et lactique) pour combattre le varroa.

Sur la lutte contre les pesticides, la Conf' fait « *un gros boulot* » avec l'Unaf tout en ayant une vision « *peut-être un peu différente* », explique Muriel Pascal. « *On sait qu'il y a des agriculteurs qui dépendent de ces molécules-là et donc qu'on ne peut pas se contenter de décréter des interdictions sans proposer un vrai accompagnement vers la sortie de ces pesticides. Ça ne peut pas se faire d'un coup de baguette magique, il faut vraiment mettre sur la table un projet de transformation du modèle agricole* », lâche-t-elle.

Nouvelle émergence de la FNSEA

Manquent deux derniers acteurs pour compléter le tableau. La Coordination rurale, plus jeune syndicat agricole né en 1991 qui dispose d'une section apicole, mais peu représentative et que l'on entend peu. Et surtout la section apicole de la FNSEA, créée en 2014 quand elle a obtenu la « *reconnaissance statutaire* », indique son président Eric Lelong (par ailleurs président d'Interapi). Interrogé sur ses différences avec le SPMF, association spécialisée (AS) de la FNSEA, Eric Lelong assure que la commission apicole du syndicat majoritaire « *s'adresse à la même cible* », autrement dit les apiculteurs professionnels ayant le statut d'exploitant agricole. « *Cette commission a été créée parce que le SPMF ne joue pas son rôle* », lâche-t-il.

Avant l'apparition de cette commission, la FNSEA avait monté un « *groupe de travail apicole* » pour « *faire le lien avec l'Unaf, le SNA et le SPMF* », raconte Joël Limouzin, qui a présidé l'instance de travail « *entre 2008 et 2014* ». Mais cela a été « *très compliqué* » et l'idée a « *été vite abandonnée* ». Souhaitant organiser et peser davantage dans l'amont apicole, la FNSEA propose alors de « *renforcer* » le SPMF en l'appuyant sur les sections apicoles des FRSEA tout en préservant la « *légitimité* » de son AS au Copa-Cogeca. « *Sauf qu'on s'est aperçu que le président du SPMF allait au Copa-Cogeca à titre un peu trop individuel, et qu'il n'y avait pas de réflexion partagée, comme on a l'habitude de le faire à la FNSEA, avec toutes les associations spécialisées et le réseau territorial, pour permettre d'avoir une approche organisée de la production de miel* ».

Dans le même temps, la FNSEA instaure sur le terrain un « *rapprochement* » entre le monde apicole et celui des grandes cultures. « *On a réussi à mettre autour de la table les associations spécialisées végétales de la FNSEA (AGPB, blé ; AGPM, maïs), la FOP (oléagineux, protéagineux), les producteurs de semences en particulier, pour voir comment mettre un système de bonnes pratiques dans le secteur agricole pour préserver le secteur de l'apiculture, et globalement ça a plutôt pas mal fonctionné* », raconte Joël Limouzin. Cela aboutit à la création de la commission apicole en 2014 qui, depuis lors, « *porte la voix de la FNSEA* » au COPA-COGECA. Cette genèse fait que la commission apicole de la FNSEA est jusqu'à ce jour plus affine aux pesticides que le SPMF.

LM

« Manque de dialogue entre l'amont et l'aval »

Une interprofession en quête de cohésion

Née il y a six ans, Interapi progresse tout doucement vers l'organisation de l'économie de la filière. Elle doit composer avec l'absence de plusieurs acteurs de l'amont et l'aval.

Créée en janvier 2018, l'interprofession des produits de la ruche (Interapi) vise à organiser l'économie de la filière. « Ces vingt dernières années, tout tournait beaucoup autour du combat environnemental contre les pesticides, résume le président d'Interapi Eric Lelong. Je ne dis pas que le sujet environnemental est passé, non, il faut être vigilant. Mais ce n'est pas ça qui fait vivre les exploitations apicoles, c'est la vente des produits de la ruche (miel, pollen, gelée, propolis, produits d'élevage, pollinisation...) L'apiculture est un écosystème qui a besoin d'une économie pour vivre ».

Le premier travail important lancé par Interapi concerne la production. L'idée était de créer des estimations de récolte de miel moins « au doigt mouillé » que celles de l'Unaf et arrivant plus tôt dans la saison que les statistiques tardives du cabinet de consultants Agrex Consulting pour FranceAgrimer, explique un proche du dossier. Le chantier a été confié à Ada France, tête de réseau des associations pour le développement de l'apiculture (ADA) – équivalent des chambres d'agriculture. Les premières estimations datent d'il y a deux ans. « On est satisfaits dans la mesure où, ces deux dernières années, nos chiffres ont été confirmés par l'étude Agrex qui a beaucoup plus de répondants », indique la directrice d'Ada France Eoldie Colombo.

Lutte contre la fraude

Autre chantier sur lequel tout le monde est à peu près d'accord : lutter contre les miels frauduleux et améliorer l'étiquetage. Il faut dire que 46 % des miels importés dans l'UE ne seraient pas conformes aux exigences européennes, notamment avec des ajouts illégaux de sirops de sucre, selon un récent rapport de la Commission européenne. Sur ce dossier, les positions des uns et des autres divergent sur les détails. La FNSEA veut l'étiquetage « des pourcentages exacts » de chaque origine dans les mélanges de miels pour permettre une « traçabilité documentaire » des stocks des conditionneurs et ainsi éviter les fraudes, explique Eric Lelong sous sa casquette de président de la commission du syndicat majoritaire. Le SPMF estime qu'afficher les pourcentages est « une mesure démagogique pour empêcher les conditionneurs de vendre du miel ». « Le problème, c'est que la pression de la grande distribution a obligé les conditionneurs dans tous les pays à faire du miel d'assemblage. C'est une hérésie totale. Il faut revenir intégralement aux miels d'origine au lieu de miels d'assemblage qui ne sont qu'un banal édulcorant sans intérêt ni caractère », poursuit son président Joël Schiro. Quant à la Conf', soutenue par la FFAP, elle veut créer un prix minimum d'entrée sur le miel importé.

L'interprofession veut aussi avancer sur d'autres sujets : créer des indicateurs de prix, des indicateurs de stocks et un « label miel de France ». Mais les travaux patinent un

ÉVÉNEMENT

peu. Il faut dire que le collège amont a connu quelques tourments avec le départ de l'Unaf et du SNA en 2022, mécontents de leur « représentativité bafouée ». La CR a annoncé son départ en juin pour un différend sur la contribution financière de l'amont et de l'aval. Le SPMF ne participe plus aux réunions depuis au moins un an. « *On nous a exclus de l'interprofession. Je ne reçois pas les convocations, nos votes ne sont pas pris en compte...* », s'étrangle Joël Schiro. À Interapi, on explique que les statuts ne permettent pas de siéger au CA quand on est en retraite, et qu'il a été décidé que les comptes-rendus ne sont pas nominatifs mais « *de consensus* ».

Mais le principal problème est sans doute le manque de dialogue entre l'amont et l'aval, avec l'absence de plusieurs gros conditionneurs dont Famille Michaud. Alors que certains voyaient poindre depuis quelques temps la crise des méventes de miel, médiatisée en fin d'année, la prise de conscience du problème est toute récente, regrette Elodie Colombo. « *Pour l'instant on n'a pas de plan de bataille, on n'en est qu'au constat. On est en train de réaliser qu'en fait, dans d'autres pays à côté de chez nous – en Italie et en Espagne – ils ont le même problème depuis plusieurs années, et maintenant ça nous tombe dessus* ».

LM